

ARRÊTÉ 18/2020

**concernant la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de la commune de BELRUPT-EN-VERDUNOIS**

Le Maire de BELRUPT-EN-VERDUNOIS,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L151-43, L153-60, L152-7, R151-51 ;

VU la délibération du Conseil Municipal approuvant le PLU ;

VU l'arrêté Préfectoral n°2020-2039 du 28 septembre 2020 instaurant une Servitude d'Utilité Publique (SUP) de type AS1 résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales ;

VU l'arrêté Préfectoral n°2020-2040 du 28 septembre 2020 instaurant une SUP de type AS1 résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-636 du 24 mars 2017 instituant une SUP de type I1 (codification suite à la modification de l'article A 126-1 du code de l'urbanisme) prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel existantes exploitées par la société GRT GAZ ;

ARRÊTE

Article 1 : le PLU de la commune de BELRUPT-EN-VERDUNOIS est mis à jour à la date du présent arrêté.
A cet effet, le dossier de PLU est complété par les SUP de types AS1 et I1.

Article 2 : la mise à jour sera effectuée sur les documents tenus à la mairie.

Article 3 : le présent arrêté sera affiché en mairie de BELRUPT-EN-VERDUNOIS durant un mois.

Article 4 : le présent arrêté sera adressé au Préfet de la Meuse.

BELRUPT-EN-VERDUNOIS, le 10/12/20

Le Maire,

Bernard GILSON



Délais et voies de recours : le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal Administratif (TA) compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la publication de l'arrêté. Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Tableau correspondant au plan des
servitudes dressé le :
30/11/2020

**Tableau des servitudes d'utilité publique
classées par service gestionnaire**

Servitude

A4

Désignation

Textes réglementaires

- PATRIMOINE NATUREL - Servitudes de passage dans le cadre de la gestion des eaux domaniales ou non.

Code de l'Environnement : Article L211-7 (IV)
Décret n° 59-96 du 7 janvier 1959
Code Rural : Articles L151-37-1 et R152-29 à R152-35

Arrêté Préfectoral du 13/08/1996



- Le ruisseau de Belrupt

Gestionnaire et/ou service à consulter

Communauté de Communes du Val de Meuse - Voie Sacrée

43 rue de Rattentout

55320

DIEUE SUR MEUSE

Servitude

AR3

Désignation

Textes réglementaires

- SERVITUDES MILITAIRES - Servitudes concernant les magasins à poudre de l'armée et de la marine.

Décret du 12/12/1991



- Dépôt de munitions du ROZELIER

Gestionnaire et/ou service à consulter

Etablissement du Génie de NANCY

CO 3845

54029

NANCY Cedex

AS1

Textes réglementaires

Désignation

- PATRIMOINE NATUREL - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.
- Périmètre de protection éloignée du forage du Breuil N°3 (alimente la commune de VERDUN) Arrêté Préfectoral du 18/12/2015
- Périmètre de protection rapprochée de la source communale d'Orfontaine exploitée par la commune de Moulainville Arrêté Préfectoral du 28/09/2020
- Périmètre de protection rapprochée de la source militaire d'Orfontaine exploitée par l'Etablissement Principal des Munitions Champagne-Lorraine Arrêté Préfectoral du 28/09/2020
- Périmètres de protection rapprochée et éloignée du forage "derrière la Fontaine" (alimente la commune de BELRUPT) Arrêté Préfectoral du 18/09/1989

Gestionnaire et/ou service à consulter

Délégation Territoriale de l'A.R.S. de la Meuse Site Notre Dame 11 rue Jeanne d'Arc - CS 50549 55013 BAR-LE-DUC Cedex

I1

Textes réglementaires

Désignation

- ENERGIE - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.
- Gaz : Canalisation DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT - DUGNY-SUR-MEUSE DN 150 Arrêté Préfectoral du 24/03/2017

Gestionnaire et/ou service à consulter

GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est - Département Maintenance Données et Travaux Tiers

Centre Travaux Tiers et Urbanisme

Boulevard de la République - BP 34 62232 ANNEZIN

13

Désignation

Textes réglementaires

- ENERGIE - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Code de l'Environnement : L555-27, R555-30a et L555-29



- Gaz : Canalisation DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT - DUGNY-SUR-MEUSE DN 150

Déclaration d'Utilité Publique du 27/01/1976

Gestionnaire et/ou service à consulter

GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est - Département Maintenance Données et Travaux Tiers

Centre Travaux Tiers et Urbanisme

Boulevard de la République - BP 34

62232

ANNEZIN

14

Désignation

Textes réglementaires

- ENERGIE - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique.

Code de l'Energie : L323-3 à L323-9 pour les SUP issues de la DUP et L323-10 pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport ou de distribution



- Réseau MT 20 kV

Gestionnaire et/ou service à consulter

ENEDIS (ex ERDF) Agence Raccordement Electricité - Lorraine CU / AU

2 Boulevard Cattenoz

BP 30112

54602

VILLERS-LES-NANCY
Cedex



- Ligne 2 x 63 kV DUGNY - VERDUN



- Ligne 63 kV ETAIN - VERDUN



- Ligne 63 kV LANDRES - VERDUN

Gestionnaire et/ou service à consulter

RTE - G.M.R. Lorraine

12 rue des Feivres

57070

METZ Cedex

PT1

Désignation

Textes réglementaires

- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électro-magnétiques.

Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L57 à L62-1 et R27 à R39;
Code de la Défense : Article L5113-1;
Arrêté du 21/08/1953

 - MOULAINVILLE/Bois des Ambres

Décret du 01/10/2012

Gestionnaire et/ou service à consulter

SGAMI - EST

Espace Riberpray - rue Belle Isle

BP 51064

57036

METZ Cedex 01

 - MOULAINVILLE/Bois des Ambres

Décret du 12/04/1961

Gestionnaire et/ou service à consulter

Orange (ex France Télécom)

101 rue Louvois

BP 2830

51058

REIMS Cedex

PT2

Désignation

Textes réglementaires

- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles.

Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L54 à L56-1; R21 à R26 et R39; Code de la Défense : Article L5113-1

Décret du 01/10/2012

 - FH RARECOURT/Forêt de Rarécourt à MOULAINVILLE/Bois des Ambres

Gestionnaire et/ou service à consulter

SGAMI - EST

Espace Riberpray - rue Belle Isle

BP 51064

57036

METZ Cedex 01

 - MOULAINVILLE/Bois des Ambres

Décret du 18/02/1982

 - MOULAINVILLE/Bois des Ambres

Décret du 23/02/1961

Gestionnaire et/ou service à consulter

Orange (ex France Télécom)

101 rue de Louvois

BP 2830

51058

REIMS Cedex

 - FH PRENY/Bois de Jésus (54) à MOULAINVILLE/Bois des Ambres

Décret du 15/04/1981

Gestionnaire et/ou service à consulter

T.D.F. DO EST 3 et 4

Le Plateau

54220

MALZEVILLE

PT3

Désignation

Textes réglementaires

- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.

Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L45-9, L48 et R20-55 à R20-62

 - Artères en pleine terre

Gestionnaire et/ou service à consulter

Orange (ex France Télécom) U.I.R.

6 avenue Paul Doumer

BP 213

54506

VANDOEUVRE Cedex

T7 Désignation

- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.

Code des Transports : Articles L.6350-1; L.6351-1 1° et L.6351-2 à L.6351-5
Code de l'Aviation Civile :

 - Aérodrome d'ETAIN - ROUVRES

Arrêté Ministériel du 26/02/1993

Gestionnaire et/ou service à consulter

Unité de Soutien Infrastructure de la Défense (USID) de VERDUN

Quartier Maginot

BP 82041 Thierville

55108

VERDUN Cedex